

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 15 Décembre 2021** à 18h15 Salle des Fêtes, 10 Rue Jean Jaurès à Lauwin Planque que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 32

Absents : 5

Procurations : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Pascal JUMEAUX suppléant de Salvatore DE CESARE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Julien QUENNESSON donne pouvoir à Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Yaël CZUPRYNA - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS.

OBJET : DECLASSEMENT DE BIENS

Monsieur le CRESTA précise que l'objectif est de proposer la sortie de biens du patrimoine du SMTD.

La présente note a pour objet d'autoriser la sortie du patrimoine du SMTD des biens repris ci-dessous, suite à une vérification de l'inventaire.

N° INVENTAIRE	Désignation du bien	Date et valeur d'acquisition	Compte par nature	Durée amortissement	Amortissements constatés au 31-12-2021
2007LICENCES-LOGICIELS-1	2007LOGICIEL REDACTION MARCHES	01/03/2007 5 500.00€	2051	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	5 500.00 €
2007CONC.9	2007 LOGICIEL MARCHES PUBLICS	19/10/2007 3 670.00 €	2051		3 670.00 €
2008 MAT INFORMATIQUES	LOGICIEL CARTES SCOLAIRES	26/04/2010 529.00 €	2051		529.00 €
MATINFO2010	MATERIEL INFORMATIQUE	31/12/2010 3 914.89 €	2051		3 914.89 €
2013LICENCES-LOGICIELS-1	LOGICIEL MILLESIME	31/12/2013 9 104.55 €	2051		9 104.55 €
2013LICENCES-LOGICIELS-2	MICROSOFT OFFICE PRO	31/12/2013 1 435.20 €	2051	amortissement linéaire	1 435.20 €
2018-LOGICIEL EASY REPORT	LOGICIEL TABLEAU DE BORD EASY REPORT	20/11/2018 3 452.70 €	2051		3 452.70 €

N° INVENTAIRE	Désignation du bien	Date et valeur d'acquisition	Compte par nature	Durée Amortissement	Amortissements constatés au 31-12-2021
PASTEUR-395-STORE1999	Fourniture et pose de stores bureaux SMTD	31/12/1999 3 842.17€	2158	Bien amortissable – durée 20 ans – amortissement linéaire	3 842.17 €
PDU2002	Cadastre numérisé des communes pour le PDU 2002	31/12/2002 9 004.11 €	2158	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	9 004.11 €
2005AAMO28	Installation téléphonique 240 bd pasteur	31/12/2005 5 762.00 €	2158	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	5 762.00 €
MATINFO2009	Matériel enregistrement	14/05/2009 876.00 €	2158	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	876.00 €

N° INVENTAIRE	Désignation du bien	Date et valeur d'acquisition	Compte par nature	Durée amortissement	Amortissements constatés au 31-12-2021
NOMDOMAINE 2003	Nom de domaine site internet SMTD	31/12/2003 1 247.43 €	2183	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	1 247.43 €
ANTIVIRUS2013	Licence antivirus	07/06/2013 1 104.81 €	2183		1 104.81 €

PHOTOCOP20 12-2	Acquisition et mise en place photocopieur	27/04/2012 1 773.00	2183		1 773.00 €
MOB2001-3	Deux coffres fort	02/11/2001 3 349.86 € (réformer 1 seul coffre-fort pour 1 674.93 €)	2183		1 674.93 €
ANTIVIRUS201 2	Antivirus	23/08/2012 3 845.00 €	2183		3 845.00 €
IMPRIMA2012- 2	Imprimante laserjet PRO 400 CO	21/05/2012 354.00 €	2183		354.00 €
MICROORD200 9	3 micro-ordinateurs	31/12/2009 3 150.00 €	2183	Bien amortissable – durée 3 ans – amortissement linéaire	3 150.00 €
SERVEUR2013 -1	2 Serveurs informatiques FUJITSU TX200 S7	26/03/2013 31 605.35 €	2183	Bien amortissable – durée 5 ans – amortissement linéaire	31 605.35 €

Pour faire suite aux vols de vélos à assistance électrique, il est nécessaire de déclasser et de sortir ces biens de l'inventaire du SMTD.

N° Inventaire	Valeur acquisition	Date d'acquisition	Dénomination	Amortissements constatés au 31-12-2021	VNC au 31/12/2021
2020-VELOS	66 330 € HT pour 50 vélos soit un PUHT de 1 326.60 €	17/02/2020	Vélo à assistance électrique NEOMOUV N° de série BYQL1202 et N° de parc 64	265.32 €	1 061.28 € pour le VAE volé
2020-VELOS	66 330 € HT pour 50 vélos soit un PUHT de 1 326.60 €	17/02/2020	Vélo à assistance électrique NEOMOUV N° de série BYQL2877 et N° de parc 72	265.32 €	1 061.28 € pour le VAE volé

2020-VELOS	66 330 € HT pour 50 vélos soit un PUHT de 1 326.60 €	17/02/2020	Vélo à assistance électrique NEOMOUV N° de série BYQL2318 et N° de parc 25	265.32 €	1 061.28 € pour le VAE volé
------------	---	------------	---	----------	-----------------------------------

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 1^{er} Décembre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider la sortie les biens susmentionnés du patrimoine du SMTD.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la sortie les biens susmentionnés du patrimoine du SMTD.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA